



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**PJ n°58
Installation IED – Rubrique principale**

**Principales évolutions du site depuis la dernière enquête publique de 2002 et
projets à court terme**

OI France SAS Site de Veauche (42)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	PJ58 MTD - Rubrique principale
---------------------------------------	---	-----------------------------------

CONTEXTE

Pour les sites IED (cas de l'établissement O-I France SAS de Veauche), le dossier de demande d'autorisation environnementale doit comprendre :

- P.J. n°58. - Une proposition motivée de rubrique principale choisie parmi les rubriques 3000 à 3999 qui concernent les installations ou équipements visés à l'article R. 515-58 du code de l'environnement [II. de l'article R. 515-59 du code de l'environnement] ;

DECISION

Parmi les rubriques 3000 à 3999, le projet OI France est classé sous les rubriques 3110 et 3330.

3110	Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW
------	---

3330	Fabrication du verre, y compris de fibres de verre, avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour
------	---

Le site est classé sous la rubrique 3110 en raison notamment de la puissance des fours verriers. Ainsi au regard de l'activité principale de production de d'emballages en verre, la rubrique principale retenue est la rubrique 3330.

Pour mémoire, avant augmentation de capacité du site, la capacité de production du site était de 600 t/j et la capacité de production future sera de 630 t/j.

Rubrique principale du site O-I France SAS, site de Veauche – 3330 – Fabrication du verre, y compris de fibres de verre, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour.